

# OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

## SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



initiée par



agissant de concert avec les sociétés ASSA ABLOY AB et Cedys & Co SAS

### INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ EVOLIS



Le présent document relatif aux autres informations notamment juridiques, financières et comptables de la société Evolis a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), le 17 octobre 2023, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Evolis.

Le présent document complète la note en réponse établie par la société Evolis relative à l'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Evolis initiée par la société HID Global SAS, agissant de concert avec les sociétés ASSA ABLOY AB et Cedys & Co SAS, sur laquelle l'AMF a apposé son visa le 17 octobre 2023, sous le numéro 23-438, en application d'une décision de conformité en date du 17 octobre 2023 (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur les sites internet de la société Evolis ([www.evolis.com](http://www.evolis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

**EVOLIS SA**

14, avenue de la Fontaine  
49070 Beaucouzé

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué de presse sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, pour informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L’OFFRE .....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L’ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L’AMF.....</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL ET DU RAPPORT SEMESTRIEL.....</b>	<b>6</b>
<b>3.1</b>	<b>Structure et répartition du capital social .....</b>	<b>6</b>
<b>3.2</b>	<b>Déclarations et franchissement de seuils .....</b>	<b>7</b>
<b>3.3</b>	<b>Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 25 mai 2023.....</b>	<b>7</b>
<b>3.4</b>	<b>Modifications statutaires décidées par l’AGM 2023 .....</b>	<b>8</b>
<b>3.5</b>	<b>Politique de dividendes.....</b>	<b>8</b>
<b>3.6</b>	<b>Délégations accordées au Conseil d’administration en matière d’émission ou de rachat de titres .....</b>	<b>8</b>
<b>3.7</b>	<b>Gouvernance .....</b>	<b>8</b>
<b>3.8</b>	<b>Situation comptable et financière d’Evolis.....</b>	<b>9</b>
<b>3.9</b>	<b>Facteurs de risques .....</b>	<b>9</b>
<b>3.10</b>	<b>Litiges et événement exceptionnel.....</b>	<b>10</b>
<b>3.11</b>	<b>Plan d’affaires.....</b>	<b>10</b>
<b>3.12</b>	<b>Communiqués de presse et données financières publiés depuis la publication du Rapport Annuel .....</b>	<b>11</b>
<b>4.</b>	<b>PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT .....</b>	<b>11</b>

## 1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1, 2°, 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF, HID Global SAS, société par actions simplifiée au capital de 21.000.000 euros, dont le siège social est situé 33, rue de Verdun - 92150 Suresnes, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 341 213 411 RCS Nanterre (ci-après, « **HID Global SAS** » ou l' « **Initiateur** »), agissant de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce avec les membres du Concert (tel que ce terme est défini ci-après), propose de manière irrévocable à l'ensemble des actionnaires de la société Evolis, société anonyme au capital de 417.665,60 euros, dont le siège social est situé 14, avenue de la Fontaine - 49070 Beaucouzé, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 428 564 710 RCS Angers, et dont les actions sont admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth sous le code ISIN FR0004166197, mnémonique ALTVO (« **Evolis** » ou la « **Société** », et ensemble avec ses filiales directes ou indirectes, le « **Groupe** »), d'acquérir en numéraire, au prix de 43,75 euros par action, la totalité de leurs actions de la Société (les « **Actions** ») autres que les Actions détenues, directement ou indirectement, par les membres du Concert, dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée (l' « **Offre** ») dans les conditions décrites ci-après ainsi que dans la note d'information de l'Initiateur déposée par l'Initiateur auprès de l'AMF le 17 octobre 2023.

L'Initiateur est contrôlé au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce par ASSA ABLOY AB, société par actions suédoise, dont le siège social est situé Box 70340, 107 23, Stockholm, Suède, et enregistrée sous le numéro 556059-3575 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Nasdaq Stockholm sous le code ISIN SE0007100581 (« **ASSA ABLOY** »), et contrôle, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, la société Cedys & Co, société par actions simplifiée au capital de 98.163.600 euros, dont le siège social est situé 14, avenue de la Fontaine - 49070 Beaucouzé, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'identification 851 728 618 RCS Angers (« **Cedys & Co** ») (l'Initiateur, ASSA ABLOY et Cedys & Co étant ci-après dénommés collectivement le « **Concert** »).

L'Offre fait suite aux acquisitions de blocs hors marché réalisées :

- indirectement au travers de l'acquisition de l'intégralité du capital de Cedys&Co, détentrice d'environ 84,43 % des Actions d'Evolis (i.e. 4.407.707 actions) (ci-après, le « **Bloc Majoritaire** ») conformément au contrat d'acquisition conclu le 19 septembre 2023 ; et
- directement au travers de l'acquisition auprès de Crédit Mutuel Equity SCR et Crédit Mutuel Innovation d'environ 14,03 % des Actions d'Evolis (i.e. respectivement 732.632 et 10 actions) (ci-après, le « **Bloc Minoritaire** ») conformément au contrat d'acquisition conclu le 18 juillet 2023 ;

(ensemble les « **Acquisitions de Blocs** »).

Suite aux opérations d'Acquisitions de Blocs, le Concert détenait, directement et indirectement, au jour du dépôt de l'Offre auprès de l'AMF, 5.140.349 Actions et 9.548.056 droits de vote de

la Société, représentant 98,46% du capital et 98,98% des droits de vote théoriques<sup>1</sup> de la Société, étant précisé que l'Initiateur détenait individuellement, au jour du dépôt de l'Offre auprès de l'AMF, 732.642 Actions et droits de vote représentant 14,03% du capital et 7,59% des droits de vote théoriques de la Société.

A la date du présent document, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucune autre valeur mobilière ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autres que les Actions de la Société et les actions gratuites à émettre.

Conformément à l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des Actions de la Société qui sont d'ores et déjà émises à cette date, à l'exclusion des 5.140.349 Actions détenues directement et indirectement par le Concert, soit un nombre maximum de 80.471 Actions.

Par ailleurs, l'Offre ne vise pas les 3.542 Actions Gratuites en Cours d'Acquisition (tel que ce terme est défini à la Section 1.3.3.1 (« *Plan d'attribution d'actions gratuites* ») de la Note en Réponse) compte tenu de ce que leurs périodes d'acquisition n'auront pas expiré et qu'elles ne seront pas émises avant la clôture de l'Offre. A cet égard, il est précisé que les bénéficiaires d'actions gratuites ont conclu les 18 et 19 septembre 2023 un mécanisme de liquidité relatif à leurs actions Evolis qui seraient acquises décrit à la Section 1.3.3.2 (« *Mécanisme de liquidité* ») de la Note en Réponse. Il est précisé toutefois que dans l'hypothèse où certaines de ces actions deviendraient acquises par anticipation, notamment pour cause de décès ou d'invalidité du bénéficiaire, les actions attribuées gratuitement pourront être apportées à l'Offre conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.433-3, II du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et 235-2 du règlement général de l'AMF, l'Offre revêt un caractère obligatoire compte tenu du franchissement du seuil de 50% du capital social et des droits de vote de la Société par l'Initiateur. L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF et sera ouverte pour une durée de dix (10) jours de négociation.

L'Offre sera suivie d'une procédure de retrait obligatoire en application des articles L. 433-4, II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, le Concert détenant déjà 98,46% du capital et 98,98% des droits de vote de la Société au jour du dépôt de l'Offre auprès de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, BNP Paribas, en tant qu'établissement présentateur et garant de l'Offre (l'« **Etablissement Présentateur** »), a déposé auprès de l'AMF le 25 septembre 2023 le projet d'Offre et le projet de note d'information pour le compte de l'Initiateur.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un nombre total de 5.220.820 actions et 9.646.837 droits de vote théoriques de la Société au 30 septembre 2023, après perte des droits de vote double. Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont attachés des droits de vote, en ce compris les actions dépourvues de droit de vote, déduction faite des droits de vote double perdus à la suite des Acquisitions de Blocs.

L'Etablissement Présentateur garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, conformément à l'article 231-13 du règlement général de l'AMF. L'Etablissement Présentateur est habilité à fournir des services de prise ferme en France.

## **2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF**

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le rapport annuel 2022 d'Evolis publié par la Société le 27 avril 2023 (le « **Rapport Annuel** ») et le rapport semestriel 2023 publié par la Société le 15 septembre 2023 (le « **Rapport Semestriel** »).

Le Rapport Annuel, qui comprend notamment les comptes sociaux et consolidés annuels de la Société au 31 décembre 2022 et les rapports des commissaires aux comptes y afférents, et le Rapport Semestriel, qui comprend notamment les comptes consolidés semestriels de la Société, sont incorporés par référence au présent document.

Le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.evolis.com](http://www.evolis.com)) et peuvent être obtenus sans frais au siège de la Société sis 14, avenue de la Fontaine - 49070 Beaucouzé.

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs à la publication du Rapport Semestriel référencés ci-après dans le présent document.

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe Evolis n'est intervenu entre la date de la publication du Rapport Semestriel et la date de dépôt du présent document, sous réserve des informations figurant dans le présent document.

## **3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL ET DU RAPPORT SEMESTRIEL**

### **3.1 Structure et répartition du capital social**

A la connaissance de la Société, à la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 417.665,60 euros, divisé en 5.220.820 Actions d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune.

A la connaissance de la Société, le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date du présent document (sur la base d'un nombre total de 5.220.820 actions et 9.646.837 droits de vote théoriques de la Société au 30 septembre 2023, après perte des droits de vote double liée à l'acquisition du Bloc Minoritaire) :

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
CEDYS & CO	4 407 707	84,43%	8 815 414	91,38%
HID GLOBAL SAS	732 642	14,03%	732 642	7,59%
<b>Total du Concert</b>	<b>5.140.349</b>	<b>98,46%</b>	<b>9.548.056</b>	<b>98,98%</b>
Autres actionnaires	80 471	1,54%	98 781	1,02%
<b>Total</b>	<b>5.220.820</b>	<b>100%</b>	<b>9 646 837</b>	<b>100%</b>

### 3.2 Déclarations et franchissement de seuils

Conformément à l'article 13.2 des statuts de la Société et aux articles L.233-7 et suivants du Code de commerce, aux termes d'une déclaration de franchissement de seuils adressée à l'AMF en date du 25 septembre 2023<sup>2</sup> en conséquence des Acquisitions de Blocs, il a été déclaré que le Concert a franchi à la hausse les seuils de 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital et des droits de vote, et détient 5.140.349 actions et 9.548.056 droits de vote de la Société, représentant 98,46% de son capital social et 98,98% de ses droits de vote.

L'Initiateur a indiqué avoir déposé, agissant au nom du Concert, une offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la Société auprès de l'AMF 25 septembre 2023 et a également réitéré son intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire, les conditions légales et réglementaires étant d'ores et déjà réunies à la date de la réalisation des Acquisitions de Blocs.

### 3.3 Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 25 mai 2023

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (l'« **AGM 2023** ») s'est réunie le 25 mai 2023 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR ORDINAIRE**

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus de gestion aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce,
- Ratification de la convention de trésorerie conclue avec la société Cedys & Co conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,

#### **ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE**

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration afin de réaliser une attribution d'actions gratuites,

<sup>2</sup> D&I n°223C1492 du 25 septembre 2023

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration afin de réaliser une augmentation de capital par incorporation de réserves ou primes afin d'émettre les actions attribuées gratuitement,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents et informations relatifs à l'AGM 2023 sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.evolis.com](http://www.evolis.com)). Toutes les résolutions soumises au vote ont été adoptées par l'AGM 2023.

### **3.4 Modifications statutaires décidées par l'AGM 2023**

Aucune modification statutaire n'a été décidée par les actionnaires lors de l'AGM 2023.

### **3.5 Politique de dividendes**

Conformément à la Section 1.3.6 de la Note d'Information, à la date du présent document, l'Initiateur envisage d'aligner la politique de distribution de dividendes de la Société, à l'issue de l'Offre, sur la politique du groupe ASSA ABLOY, sous réserve de la capacité distributive, de la situation financière et des besoins financiers de la Société.

### **3.6 Délégations accordées au Conseil d'administration en matière d'émission ou de rachat de titres**

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au-delà des pouvoirs généraux que lui confèrent la loi et les statuts, le Conseil d'administration bénéficie des délégations suivantes, accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 25 mai 2023 :

- Délégation de compétence pour l'attribution d'actions gratuites dans la limite de 522.082 actions sur une période de 38 mois ;
- Délégation de compétence afin de réaliser une augmentation de capital par incorporation de réserves ou primes afin d'émettre les actions attribuées gratuitement la durée nécessaire à la mise en œuvre de l'autorisation d'attribution d'actions gratuites susmentionnée.

### **3.7 Gouvernance**

En vue de la réalisation des Acquisitions de Blocs, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni le 18 septembre 2023 pour prendre les décisions suivantes afin de tenir compte de l'évolution de l'actionnariat de la Société :



- la constatation des démissions de Madame Nelly Laurent et de Monsieur Yves Liatard et les nominations par cooptation, sous condition et à effet de la réalisation de l'Acquisition du Bloc Majoritaire et sous réserve de la ratification desdites cooptations par la plus prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société conformément aux articles L.225-24, 5ème alinéa du Code de commerce et 14.4 des statuts de la Société, de Monsieur Björn Lindefelt et Madame Debbie Fugate ;
- la constatation des démissions, sous condition et à effet de la réalisation de l'Acquisition du Bloc Majoritaire, de Madame Cécile Belanger et de Messieurs Serge Olivier et Didier Godard ;
- la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société, sous condition et à effet de la réalisation de l'Acquisition du Bloc Majoritaire ;
- la nomination de Monsieur Björn Lindefelt en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société, sous condition et à effet de la réalisation de l'Acquisition du Bloc Majoritaire.

Monsieur Emmanuel Picot a été maintenu dans ses fonctions de Directeur Général de la Société, et un accord a été conclu avec l'Initiateur pour qu'il continue à accompagner la Société jusqu'au 30 juin 2025.

Madame Cécile Belanger et Monsieur Serge Olivier ont également été maintenus dans leurs fonctions de Directeurs Généraux Délégués de la Société, et un accord a été conclu avec l'Initiateur pour leur maintien dans leurs fonctions jusqu'au 30 juin 2024.

Ces accords avec les dirigeants sont plus amplement décrits en Section 7.3 (« *Autres accords dont la Société a connaissance* ») de la Note en Réponse.

A la date du dépôt de l'Offre auprès de l'AMF, le Conseil d'administration de la Société est composé de trois (3) membres comme suit :

- Monsieur Björn Lindefelt, Président,
- Monsieur Emmanuel Picot,
- Madame Debbie Fugate.

### **3.8 Situation comptable et financière d'Evolis**

Comme indiqué à la Section 2 du présent document, depuis la publication du Rapport Annuel, la Société a publié le Rapport Semestriel le 15 septembre 2023.

L'intégralité du Rapport Semestriel, comprenant notamment les comptes consolidés de la Société, est disponible sur le site internet de la Société ([www.evolis.com](http://www.evolis.com)).

### **3.9 Facteurs de risques**

Les facteurs de risque relatifs à la Société figurent aux chapitres « *Description des principaux risques et incertitudes auxquels les sociétés comprises dans la consolidation sont confrontées* » (page 23), « *Indications sur l'utilisation des instruments financiers par les sociétés du Groupe* » (pages 23 à 24) et « *Note 15 - Gestion des risques financiers* » (pages 45 à 46) du Rapport Annuel.

Depuis la publication du Rapport Annuel, la Société n'a identifié aucun nouvel élément justifiant une mise à jour des facteurs de risques.

### **3.10 Litiges et événement exceptionnel**

A la connaissance de la Société, à la date de dépôt du présent document, il n'existe ni procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale qui est pendante ou dont la Société est menacée, ni fait exceptionnel, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

### **3.11 Plan d'affaires**

Les travaux de préparation des éléments d'appréciation du Prix de l'Offre visés à la Section 3 de la Note d'Information et les travaux d'établissement du rapport d'expertise de l'expert indépendant ont été construits sur la base notamment des informations publiques et des éléments financiers suivants :

- le plan d'affaires couvrant la période 2023-2026 élaboré par la Société ainsi que le commentaire écrit associé,
- le budget 2023 de la Société,
- les comptes consolidés non audités de la Société au 30 juin 2023,
- la présentation de la Société par la direction de la Société,
- les informations reçues de la direction du groupe ASSA ABLOY et de sa filiale HID Global SAS,
- les informations reçues au cours d'échanges avec Natixis Partners, le conseil financier des actionnaires de la Société et de la direction de la Société,
- les contrats portant sur les Acquisitions de Blocs,
- le détail du montant d'acquisition des actions Cedys & Co basé sur le prix d'offre des actions Evolis,
- les comptes de la société Cedys & Co pour l'exercice 2022,
- le plan d'attribution d'actions gratuites,
- un document décrivant le statut des dirigeants de la Société après la réalisation des Acquisitions de Blocs.

L'Établissement Présentateur n'a par ailleurs pas apporté de modifications au plan d'affaires de l'Initiateur.

L'expert indépendant a également effectué la liste des travaux suivants :

- analyse du contexte de l'Opération, notamment du processus ayant conduit à la cession du Bloc Majoritaire, de la vie boursière de l'action Evolis sur la période récente et de la liquidité de ce titre, ainsi que du niveau de suivi par les analystes financiers,
- analyse de la performance financière historique et prévisionnelle de la Société, à partir des rapports annuels de la période récente et des prévisions élaborées par les dirigeants de la Société pour la période 2023-2026,
- entretiens avec les dirigeants de la Société, portant notamment sur la présentation de la Société, de son historique, ses perspectives, son positionnement concurrentiel actuel et futur, sa situation financière, etc.,

- examen critique des références d'évaluation représentées par le cours de bourse sur la période récente,
- évaluation des actions de la Société dans le cadre d'une approche multicritères comprenant notamment la mise en œuvre de la méthode des flux de trésorerie disponibles actualisés (ou méthode DCF pour *Discounted Cash Flows*) et des deux méthodes alternatives relevant d'une démarche analogique (méthode des comparaisons boursières et méthode des transactions comparables),
- analyse des transactions récentes portant sur le capital de sociétés exerçant des activités proches de celles de la Société,
- analyse critique du rapport d'évaluation élaboré par BNP Paribas.

La Société observe que ces éléments financiers représentent la meilleure estimation possible des prévisions de la Société.

### **3.12 Communiqués de presse et données financières publiés depuis la publication du Rapport Annuel**

Depuis la publication du Rapport Annuel, la Société a publié les communiqués de presse suivants, intégralement reproduits en Annexe au présent document :

19 juillet 2023	Les actionnaires d'Evolis envisagent la vente d'Evolis au Groupe HID, filiale de la société Assa Abloy
8 septembre 2023	Evolis avance la publication de ses résultats semestriels consolidés
15 septembre 2023	Résultat du premier semestre 2023
20 septembre 2023	Réalisation de la cession de 98,5% d'Evolis à HID Global et lancement à venir d'une offre publique d'acquisition sur les titres d'Evolis

## **4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT**

*« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 octobre 2023 et qui sera diffusé au plus la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 de l'Autorité des marchés financiers en date du 25 juillet 2006 (telle que modifiée), dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société HID Global SAS, agissant de concert avec les sociétés ASSA ABLOY et Cedys & Co SAS et visant les actions de la société Evolis.*

*Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Emmanuel Picot, Directeur Général

**Annexe**

**Communiqués de presse**

*(Voir ci-après)*

\* \*

\*



Angers, le 19 juillet 2023

## Les actionnaires d'Evolis envisagent la vente d'Evolis au Groupe HID, filiale de la société Assa Abloy

« Cette opération représente une formidable opportunité de développement pour nos 2 groupes » Emmanuel Picot

Les co-fondateurs et le conseil d'administration d'Evolis sont heureux de vous informer que les actionnaires de Cedys & Co, qui détient environ 84,43 % du capital et des droits de vote d'Evolis (i.e. 4.407.707 actions), sont entrés en négociations exclusives avec HID Global (« HID »), filiale du Groupe suédois Assa Abloy, pour la cession de leur participation dans Cedys & Co. En parallèle, HID et Crédit Mutuel Equity, qui détient environ 14 % des actions d'Evolis (i.e. respectivement 732.632 actions détenues par Crédit Mutuel Equity SCR et 10 actions détenues par Crédit Mutuel Innovation), ont conclu un contrat de cession d'actions sur les actions d'Evolis détenues par Crédit Mutuel Equity, conditionnée à la réalisation de l'acquisition de Cedys & Co. L'opération serait suivie d'une offre publique obligatoire devant permettre à HID d'acquérir l'intégralité du capital et des droits de vote d'Evolis.

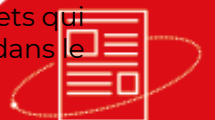
Cette opération renforcerait deux leaders dans leur domaine d'activité et permet à HID de consolider son offre produits et solutions, et d'étendre sa couverture géographique et sa capacité à répondre aux besoins de nombreux marchés supplémentaires.

**Emmanuel Picot**, PDG d'Evolis l'affirme : « Depuis notre création, nous n'avons cessé d'innover et de développer des solutions pour la personnalisation décentralisée de cartes au format carte de crédit. Ce rapprochement avec HID nous permettrait d'accéder à de nouvelles opportunités de développement avec une plus forte valeur ajoutée pour nos clients en combinant nos expertises et nos savoir-faire. C'est un grand pas en avant pour Evolis et c'est avec envie et enthousiasme que nous sommes prêts à rejoindre la famille HID ».

**Björn Lidfelt**, président et CEO de HID ajoute : « J'attends avec impatience d'accueillir Evolis au sein de la famille HID. Unir nos forces à un solide acteur industriel tel qu'Evolis nous permettrait de mieux répondre aux besoins de nos clients et nous offrirait des opportunités de croissance complémentaires en termes de produits, de présence géographique et de marchés. »

Basé à Austin (Texas), HID est un groupe mondial qui emploie plus de 4 500 personnes dans le monde et possède des bureaux internationaux dans plus de 100 pays. HID est une société du groupe suédois Assa Abloy, leader mondial des solutions d'accès.

HID conçoit, développe et commercialise des systèmes et des applications d'identification pour les biens, les personnes, les lieux et les objets. Ses solutions d'identification innovantes permettent de fluidifier les accès dans tous les lieux physiques, de connecter des objets qui peuvent être identifiés, vérifiés et suivis numériquement. Des millions de personnes dans le



monde utilisent les produits et services HID dans leur vie quotidienne, et des milliards d'objets sont connectés grâce à ses technologies. HID travaille notamment avec des gouvernements, des établissements d'enseignement, des hôpitaux, des institutions financières, des entreprises industrielles et certaines des sociétés les plus innovantes de la planète.

Evolis serait intégrée dans la division « Secure Issuance Business » de HID, dirigée par Craig Sandness, vice-président senior et directeur des solutions d'émission sécurisée et d'identification des citoyens.

**Craig Sandness** déclare : « intégrer Evolis à l'activité des solutions d'émission sécurisée répond à notre volonté de développer notre expertise sur le marché de la personnalisation décentralisée de cartes. Grâce à la connaissance du marché d'Evolis, à la forte complémentarité de nos produits, nous sommes impatients d'enrichir notre offre pour répondre à un nombre croissant de clients dans tous les secteurs d'activités et sur toutes les zones géographiques ».

### *Modalités de l'opération envisagée*

Le prix d'achat de 100% des parts et droits de vote du groupe Evolis s'élèverait à 228,4 millions d'euros soit 43,75 euros par action. Ce prix d'achat représenterait une prime d'environ 39 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action Evolis sur Euronext Growth Paris au cours du dernier mois de cotation au 17 juillet 2023.

A la réalisation de l'opération, prévue pour intervenir à la fin du troisième trimestre 2023, HID détiendrait environ 98,5% du capital social et des droits de vote d'Evolis, (i.e. 5. 140.349 actions Evolis) et lancerait alors une offre publique d'achat obligatoire (OPAS-RO)<sup>1</sup> pour acquérir le solde des actions Evolis en circulation (l'« Offre ») au même prix d'achat par action Evolis que pour les acquisitions, soit 43,75 EUR par action Evolis, sous réserve de l'avis motivé du conseil d'administration d'Evolis sur les termes de l'Offre, qui s'appuiera sur une attestation d'équité préparée par un expert indépendant conformément à la réglementation applicable, et du visa de l'AMF sur la documentation relative à l'Offre.

Dans le cadre de l'Offre, le conseil d'administration a décidé le 18 juillet 2023 de désigner le cabinet Accuracy, représenté par Monsieur Henri PHILIPPE, en tant qu'expert indépendant, conformément aux dispositions de l'article 261-1 et 261-1-1 du règlement général de l'AMF, sous réserve de l'absence d'opposition de l'AMF dans les conditions réglementaires applicables.

Après la clôture de l'Offre, HID a l'intention de mettre en œuvre, conformément aux dispositions du « Règlement Général » de l'AMF, une procédure de retrait obligatoire des actions restant en circulation de la Société.

La signature des accords définitifs interviendra le cas échéant après l'information-consultation des instances représentatives du personnel applicables au sein d'Evolis. La réalisation de l'opération resterait soumise à des conditions suspensives usuelles, en particulier en matière de contrôle des investissements étrangers en France et d'absence de changement défavorable significatif dans la situation de Evolis et de ses filiales.

Les actionnaires de Cedys & Co sont conseillés par BDGS et Natixis Partners pour la réalisation de cette opération.

---

<sup>1</sup> OPAS: Offre publique d'achat simplifiée selon l'article 233-12 du Règlement Général de l'AMF car HID détiendra plus de 50 % des actions et des droits de vote d'Evolis

## À PROPOS D'EVOLIS (Euronext Growth : ALTVO)

Le Groupe Evolis conçoit, fabrique et commercialise une gamme complète de solutions afin d'identifier les personnes et les biens. Les systèmes d'impression et logiciels Evolis permettent la personnalisation graphique et l'encodage de cartes d'identification, quelle que soit leur technologie, pour de multiples usages : cartes de santé, permis de conduire, cartes bancaires, badges d'employé, cartes d'étudiant, étiquettes de prix, étiquettes de présentation, etc. Evolis est aujourd'hui le leader mondial de l'émission décentralisée de ces cartes et badges et se distingue par sa capacité à concevoir des solutions sur mesure. Le Groupe propose également l'offre la plus diversifiée d'accessoires pour cartes, une gamme complète de tablettes de signature électronique, de nombreuses formations et offres de services. Créé en 2000, le Groupe Evolis emploie plus de 380 collaborateurs à Angers (France) où se situent son siège social et son site de production, et dans ses filiales : Miami, Boston, Singapour, Shanghai, Bombay, Lisbonne, Paris et Lyon. Les solutions Evolis sont commercialisées dans plus de 140 pays.

### CONTACT PRESSE

**Karine Perray**

+33 (0)2 41 36 44 07  
kperray@evolis.com



Evolis - 14 Avenue de la Fontaine - ZI Angers-Beaucouzé 49070 Beaucouzé - France  
T +33 (0) 241 367 606 - F +33 (0) 241 367 612 - [info@evolis.com](mailto:info@evolis.com)

[www.evolis.com](http://www.evolis.com)



Angers, le 8 septembre 2023

## Modification du calendrier financier

Evolis avance la publication de ses résultats semestriels consolidés.

Evolis annonce une modification de son calendrier de communication financière pour l'année 2023.

La publication de ses résultats semestriels consolidés 2023 initialement prévue le 28 septembre 2023 est avancée au 15 septembre 2023 après clôture de la bourse.

### À PROPOS D'EVOLIS (Euronext Growth : ALTVO)

Le Groupe Evolis conçoit, fabrique et commercialise une gamme complète de solutions afin d'identifier les personnes et les biens. Les systèmes d'impression et logiciels Evolis permettent la personnalisation graphique et l'encodage de cartes d'identification, quelle que soit leur technologie, pour de multiples usages : cartes de santé, permis de conduire, cartes bancaires, badges d'employé, cartes d'étudiant, étiquettes de prix, étiquettes de présentation, etc. Evolis est aujourd'hui le leader mondial de l'émission décentralisée de ces cartes et badges et se distingue par sa capacité à concevoir des solutions sur mesure. Le Groupe propose également l'offre la plus diversifiée d'accessoires pour cartes, une gamme complète de tablettes de signature électronique, de nombreuses formations et offres de services. Créé en 2000, le Groupe Evolis emploie plus de 380 collaborateurs à Angers (France) où se situent son siège social et son site de production, et dans ses filiales : Miami, Boston, Singapour, Shanghai, Bombay, Lisbonne, Paris et Lyon. Les solutions Evolis sont commercialisées dans plus de 140 pays.

#### CONTACT PRESSE

**Karine Perray**

+33 (0)2 41 36 44 07  
kperray@evolIS.com



COMMUNIQUÉ



Angers, le 15 septembre 2023

## RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2023

Chiffre d'affaires : 57,3 M€

en croissance de 7,5% par rapport au premier semestre 2022,  
soit 6,8% à taux de change constant

Evolis, leader mondial des solutions de personnalisation et des systèmes d'impression pour cartes plastiques, annonce ses résultats pour le premier semestre 2023, arrêté par son conseil d'administration réuni le 14 septembre 2023.

Au regard du contexte économique actuel (hausse des taux d'intérêt, tensions sur les prix des matières premières et de l'énergie), ce premier semestre 2023 confirme la dynamique de croissance du Groupe et la consolidation de ses parts de marchés acquises au cours de l'année 2022.

En M€	S1 2022	S1 2023	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>53,3</b>	<b>57,3</b>	<b>7,5%</b>
Résultat opérationnel courant	8,9	9,4	5,1%
Marge opérationnelle courante	16,8%	16,4%	-0,4pts
Autres charges et autres produits opérationnels	0	0	ns
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>8,9</b>	<b>9,4</b>	<b>5,1%</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>16,8%</b>	<b>16,4%</b>	<b>-0,4pts</b>
Résultat financier	0,0	0,1	1300,0%
Impôt sur les bénéfices	2,1	2,4	14,8%
<b>Résultat net</b>	<b>6,9</b>	<b>7,2</b>	<b>4,5%</b>
<b>Marge nette, en % du CA</b>	<b>12,9%</b>	<b>12,5%</b>	<b>-0,4pts</b>



## UN PREMIER SEMESTRE 2023 CONFORME A NOS ATTENTES

---

Nous faisons le choix de présenter nos chiffres à taux de change courant uniquement. En effet, les taux de change moyens euro/dollars étant proches entre le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et la même période en 2022, leur mention n'est pas pertinente.

Le premier semestre 2023 confirme la tendance haussière de l'année 2022 et affiche un chiffre d'affaires de 57,3 M€ en hausse de 7,5 % par rapport au S1 2022.

L'activité Réseaux, qui représente 62,2 % du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2023, s'établit à 35,6 M€, en progression de 8,7 % par rapport à la même période de 2022. Cette croissance est soutenue par les marchés EMEA et Amérique du Nord.

L'activité Projets représente 33,7 % du chiffre d'affaires du groupe et reste dynamique avec une hausse de 5,8% par rapport à S1 2022. Celle-ci est majoritairement portée par l'EMEA, en particulier le continent africain.

D'un point de vue géographique, toutes les zones sont en progression à fin juin 2023, hormis la zone APAC qui reste en-dessous des attentes. Et l'Inde a souffert d'un effet de change INR/EUR défavorable.

## RÉSULTATS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2023

---

Le résultat opérationnel s'établit à 9,4 M€, soit un taux de marge opérationnelle de 16,4 %, en très légère baisse par rapport à S1 2022, s'expliquant notamment par un renchérissement de nos achats en lien avec les difficultés persistantes d'approvisionnement de composants électroniques au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Cette situation explique la baisse de 0,4 points de la marge nette du groupe, qui ressort à 12,5% par rapport à S1 2022.



## AGENDA FINANCIER 2024\*

28 mars 2024 après bourse – Résultats de l'exercice 2023

26 avril 2024 – Rapport annuel 2023

23 mai 2024 – Assemblée Générale

26 septembre 2024 après bourse – Résultats du 1er semestre 2024

\*Sous réserve de modification

### FOURNISSEUR GLOBAL DE SOLUTIONS D'IDENTIFICATION

- **Leader mondial** des systèmes de personnalisation de cartes en émission décentralisée
- **Une expertise internationale et un support local** grâce à réseau de 400 distributeurs dans 140 pays
- Une capacité unique à répondre à des cahiers des charges clients spécifiques avec **un pôle Projets dédié à l'étude et à la réalisation de solutions sur mesure**
- **Evolis est certifiée ISO 9001**, ce qui atteste de notre démarche globale en termes de qualité et d'amélioration continue

#### CONTACT PRESSE

**Karine Perray**

+33 (0)2 41 36 44 07  
kperray@evolis.com



Evolis - 14 Avenue de la Fontaine - ZI Angers-Beaucouzé 49070 Beaucouzé - France  
T +33 (0) 241 367 606 - F +33 (0) 241 367 612 - [info@evolis.com](mailto:info@evolis.com)

[www.evolis.com](http://www.evolis.com)

Angers, le 20 septembre 2023

## Réalisation de la cession de 98,5% d'Evolis à HID Global et lancement à venir d'une offre publique d'acquisition sur les titres d'Evolis

Les co-fondateurs et le conseil d'administration d'Evolis sont heureux de vous informer de la réalisation de l'acquisition par HID Global SAS, filiale du Groupe suédois Assa Abloy (« **HID** ») d'un total de 5.140.349 actions et 9.548.056 droits de vote d'Evolis, représentant environ 98,5% des actions d'Evolis.

Emmanuel Picot, directeur général d'Evolis : « *Nous sommes particulièrement heureux de la concrétisation de ce rapprochement et fiers de rejoindre la famille HID. Une nouvelle page se tourne pour Evolis, celle de rejoindre un groupe qui partage des valeurs communes et une même ambition forte : progresser ensemble pour offrir de nouvelles opportunités à nos partenaires. Ensemble nous serons plus fort !* ».

Ces acquisitions ont été réalisées en date du 19 septembre :

- indirectement au travers de l'acquisition de l'intégralité du capital de la société Cedys&Co, détentrice d'environ 84,43 % des actions d'Evolis (i.e. 4.407.707 actions) (le « **Bloc Majoritaire** ») ; et
- directement au travers de l'acquisition auprès de Crédit Mutuel Equity SCR et Crédit Mutuel Innovation d'environ 14 % des actions d'Evolis (i.e. respectivement 732.632 et 10 actions).

Ces acquisitions ont été conclues sur la base d'un prix d'environ 224,9 millions d'euros, soit un prix de 43,75 euros par action Evolis.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, HID déposera prochainement un projet d'offre publique d'achat obligatoire simplifiée sur le solde du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote d'Evolis, soit 80.471 actions<sup>1</sup>, au prix de 43,75 euros par action (l'« **Offre** »).

Après la clôture de l'Offre, dans la mesure où les conditions légales et réglementaires sont d'ores et déjà réunies à ce jour, HID a l'intention de mettre en œuvre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, une procédure de retrait obligatoire des actions restant en circulation d'Evolis. La réalisation du retrait obligatoire devrait intervenir lors du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023.

<sup>1</sup> Sans prise en compte des 3.542 actions gratuites qui seront émises entre 2024 et 2025



Lors d'une réunion en date du 18 septembre 2023, les membres du conseil d'administration d'Evolis ont rendu à l'unanimité un avis motivé favorable sur l'Offre, sur la base notamment du projet de note d'information et du rapport de l'expert indépendant en date du 18 septembre 2023 concluant que le prix d'Offre de 43,75 euros par action est équitable du point de vue financier pour les actionnaires minoritaires d'Evolis. Ils ont en particulier constaté que l'Offre était conforme à l'intérêt d'Evolis, de ses actionnaires et de ses salariés et ont recommandé en conséquence aux actionnaires d'Evolis d'apporter leurs actions à l'Offre.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du conseil d'administration d'Evolis figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi par Evolis et soumis au visa de l'AMF selon les modalités prévues par la réglementation applicable.

Le même jour, et dans le cadre de l'opération, les membres du conseil d'administration d'Evolis ont également :

- décidé la cooptation, sur proposition de HID Global, de deux nouveaux administrateurs en remplacement de deux administrateurs démissionnaires et pris acte de la démission de trois autres administrateurs ;
- décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, avec maintien d'Emmanuel Picot dans ses fonctions de directeur général d'Evolis et nomination de Monsieur Björn Lindefelt en qualité de président du conseil d'administration avec prise d'effet à la date de réalisation de la cession du Bloc Majoritaire.

Les actionnaires de Cedys & Co sont conseillés par BDGS et Natixis Partners dans le cadre de cette opération.

### **À PROPOS D'EVOLIS** (Euronext Growth : ALTVO)

Le Groupe Evolis conçoit, fabrique et commercialise une gamme complète de solutions afin d'identifier les personnes et les biens. Les systèmes d'impression et logiciels Evolis permettent la personnalisation graphique et l'encodage de cartes d'identification, quelle que soit leur technologie, pour de multiples usages : cartes de santé, permis de conduire, cartes bancaires, badges d'employé, cartes d'étudiant, étiquettes de prix, étiquettes de présentation, etc. Evolis est aujourd'hui le leader mondial de l'émission décentralisée de ces cartes et badges et se distingue par sa capacité à concevoir des solutions sur mesure. Le Groupe propose également l'offre la plus diversifiée d'accessoires pour cartes, une gamme complète de tablettes de signature électronique, de nombreuses formations et offres de services. Créé en 2000, le Groupe Evolis emploie plus de 380 collaborateurs à Angers (France) où se situent son siège social et son site de production, et dans ses filiales : Miami, Boston, Singapour, Shanghai, Bombay, Lisbonne, Paris et Lyon. Les solutions Evolis sont commercialisées dans plus de 140 pays.

#### **CONTACT PRESSE**

**Karine Perray**

+33 (0)2 41 36 44 07  
kperray@evolis.com

